

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Mazères-Lezons (64110)

Réponses de Julie Champagne, au nom de la liste « Mazères Lezons, écologiste solidaire et citoyenne »

— le 08/03/2020 à 22:59 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Etablir un budget annuel minimum de 30000 euros sur la commune, correspondant à 15 euros/an/habitant, une moyenne dans les villes devenues favorables aux modes de déplacement actifs.

Nous élaborerons un plan vélo visant à améliorer la sécurité et la continuité des déplacements cyclistes et non-motorisés. Leur situation est en effet préoccupante, notamment sur la traversée du village et les connexions inter-quartier (départementale et rocade à fort trafic, vitesse élevée de certains véhicules motorisés, absence de trottoir, accès à la véloroute V81 et continuité avec les communes voisines).

L'évaluation d'un budget est en cours, qui s'appuiera sur les capacités financières de la commune et des programmes de financement du plan vélo national.

Action n°2 : je m'engage

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Viser une part modale vélo de 10% en 2024 (objectif communautaire du PDU) puis 15% d'ici la fin de mandat.

Cette mesure pourra être réalisée en concertation avec les services techniques de l'agglomération.

Il nous paraît important de cerner les modalités des déplacements des Mazérois et Mazéroises pour appuyer et mesurer nos actions par des indicateurs fiables. Nous avons la volonté d'intégrer toutes les parties prenantes (usagers de ces voies, associations, riverains), dans une démarche de démocratie participative, à la réflexion et à la planification des changements, nécessaires, de nos modes de déplacement.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

et si possible étendre ce comité aux autres usagers des modes doux et actifs (personnes à mobilités réduites, usagers des transports collectifs et de l'inter-modalité, parents en poussette...).

Action n°4 : je m'engage

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

avec plaisir !

Action n°5 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En particulier, prendre connaissance des obligations d'aménagement qu'imposent la loi (article L228-2 du code de l'environnement, Double-Sens Cyclable en Zone 30, aménagements PMRs), et de l'état de l'art d'un urbanisme inclusif des modes actifs et des personnes à mobilité réduite (rues apaisées, larges, dégagement et abaissées de trottoirs, pistes cyclables, zones de rencontre, vélorues, sas vélo, cédez-le-passage cycliste, stationnement vélo, etc).

Nous favoriserons cette formation au sein de la commune et suggérerons des formations mutualisées entre les communes de l'agglomération.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 : je m'engage

Créer un réseau express vélo reliant Mazères-Lezons à tous les pôles d'activités majeurs de l'agglomération. Aménager un réseau de grandes lignes pénétrantes et transversales constituées exclusivement de larges pistes cyclables et de vélorues (rues donnant la priorité au vélo).

Les maîtres mots de ce réseau : Continuité, Capacité, Efficacité et Sécurité.

Des dessertes locales doivent permettre une connexion facile et sécurisée à ce réseau express depuis tous les quartiers de la commune.

Dans notre proposition, Mazères-Lezons est traversée par une des 6 lignes de ce réseau : une liaison transversale connectant le centre-bourg à ceux de Gelos et de Bizanos.

Le réseau complet est à consulter dans notre manifeste.

En effet, il nous paraît indispensable d'avoir un réseau cyclable efficace, sécurisé et cohérent avec les communes voisines afin d'inciter le plus grand nombre au report modal, et ce particulièrement dans notre situation en périphérie de l'agglomération où la tendance est très marquée par l'usage très systématique de la voiture.

Action n°7 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Mairie, écoles, IME, commerces de proximité, le bureau de Poste, le centre commercial, ainsi que le complexe sportif

D'une manière plus générale, il nous paraît nécessaire d'apaiser nos axes de circulation, avec notamment :

- l'avenue du général de Gaulle. Même si c'est une route pour laquelle la compétence est départementale, la mairie doit faire sa part pour proposer des solutions.

- la rue Jules Ferry, véritable lieu de vie du village (école, centre social, crèche, poste, bibliothèque). Des solutions doivent être trouvées pour y limiter les déplacements motorisés, y expérimenter des fermetures aux horaires d'école, développer des solutions de pédibus, de vélabus ou de covoiturage pour les trajets des enfants.

Action n°8 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Créer des connexions entre le Réseau Express Vélo de l'agglomération et les voies cyclables locales.

Aménager des accès à la véloroute V81 pour accueillir les cyclotouristes et faciliter son usage au quotidien.

Des modifications simples peuvent parer à l'absence de Réseau Express Vélo dans un premier temps. Par exemple :

- *Equiper d'un revêtement cyclable le chemin donnant accès à la véloroute derrière le stade municipal,*

- *Aménager un accès cyclable et jalonné à la véloroute dans le lotissement Gassiot, qui permettrait de connecter aux communes voisines ce lotissement, le centre commercial et le centre-bourg (voir le passage envisagé dans notre manifeste page 12 et 13).*

Tout à fait d'accord.

Action n°9 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Plusieurs projets sont éligibles pour parer à ces coupures sur Mazères-Lezons.

A commencer par l'aménagement sur la rive gauche du gave d'une rampe en pente douce donnant accès à la passerelle sur le gave à tous les types d'usagers (PMRs, poussettes, enfants, personnes âgées, vélos chargés, vélos-cargos, etc). Cette passerelle est située sur le territoire de la commune voisine de Bizanos, mais la problématique des mobilités va bien au-delà des limites communales. C'est au niveau de la Communauté d'Agglomération, du Département et de l'Etat que ce projet doit être mené.

Et le poste d'élue local.e que vous occuperez doit porter ce projet dans ces instances.

Il faut pour cela vous engager à étudier le projet de rampe proposé par les associations d'usagers, consulter les conditions transmises par la Préfecture et promouvoir la réalisation de cet aménagement. Et enfin donner accès à ce franchissement du gave aux personnes à mobilité réduite, aux vélos-cargos et autres vélos chargés (motherbike, long tail, VAE, etc), indispensables pour bouleverser nos modes de déplacement quotidiens.

Autre projet éligible : la sécurisation d'un ou des deux carrefours à sens giratoire de la rocade situés sur Mazères-Lezons. La suppression de ces coupures doit être revendiquée auprès du Département maître d'oeuvre pour permettre de développer l'usage du vélo au quotidien en réduisant les risques encourus lorsque l'on traverse la rocade.

Tout à fait d'accord.

Action n°10 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Il nous paraît également intéressant de travailler sur la signalisation de ce réseau cyclable en indiquant par exemple les distances et le temps moyen de parcours pour relier les pôles d'attractivité dans le village, vers les communes voisines et Pau.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 : je ne m'engage pas

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Comme détaillé dans le manifeste, avec le nouveau plan de circulation hiérarchisé, le trafic de traversée/transit est limité sur quelques grands axes bien identifiés (en violet) : à Mazères-Lezons, la rocade, l'avenue de la République et la rue Louis Bathou, et non plus sur l'avenue du Général de Gaulle.

En dehors de ces axes, la vitesse est limitée à 30 km/h (ville en Zone 30) et le passage d'un quartier à l'autre est uniquement autorisée aux modes actifs. Des barrières (en rouge) physiques (obstacles) ou réglementaires (sens uniques) dissuadent les automobilistes de circuler entre quartiers et réorientent le flux motorisé vers les grands axes.

Retrouvant un sentiment de sécurité, piétons et cyclistes réinvestiront les lieux et envisageront de nouveaux modes de déplacement au quotidien.

Nous partageons la vision d'un village apaisé et sécurisé pour les modes de déplacement doux. Nos pistes de réflexions s'orientent vers la mise en sens unique de certaines rues, avec le développement de pistes cyclables. Nous sommes également favorables à une réduction des vitesses et à une restriction de la circulation aux abords de l'école, de la crèche et du centre social. Il nous paraît cependant aujourd'hui difficile de s'engager sur un aménagement prédéfini sans une étude plus poussée et une concertation des habitant-es

Action n°12 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Dans l'avenue Charles de Gaulle, le trafic motorisé a accaparé tout l'espace sur l'axe historique de la commune. Les riverains en pâtissent. Leur sécurité est en jeu, ainsi que la valeur immobilière et le potentiel commercial et touristique du centre-bourg. Un apaisement s'impose dans l'avenue Charles de Gaulle :

- en réorientant le trafic de transit vers la rue Louis Barthou (plus large, et dont la voie verte latérale pourra être étendue sur toute la longueur),
- en aménageant une Aire Piétonne qui redonnera vie à l'axe historique de la commune, et inclura la rue Jules Ferry pour sécuriser les enfants se rendant à l'école.

Nous partageons largement ce constat et la nécessité de repenser le plan de circulation. Les modalités de cette évolution doivent faire l'objet d'un travail plus approfondi (voir commentaire ci-dessus).

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Travailler à séparer autant que possible les flux motorisés et non-motorisés nous paraît aussi nécessaire

Action n°14 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne l'avenue Charles de Gaulle sur sa portion la plus étroite et la plus sinistrée par le trafic motorisé, depuis l'avenue de la République jusqu'à l'intersection avec la rue Jules Ferry, qui sera également incluse dans cette aire piétonne pour sécuriser les enfants se rendant à l'école.

L'expérimentation a déjà eu lieu avec des désagréments limités lors des travaux qui ont modifié le plan de circulation du centre-bourg pendant plusieurs mois. Il s'agit maintenant d'oser un apaisement plus pérenne du centre de Mazères-Lezons.

Toutes les options sont à étudier mais il nous paraît compliqué pour l'instant de s'engager sur ce point. C'est un sujet qui devra être sérieusement travaillé.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le Double-Sens Cyclable (DSC) évite de longs détours aux cyclistes, favorisant le développement de ce mode de déplacement.

Le Sas Vélo améliore la visibilité devant les poids lourds et permet d'échapper aux gaz d'échappement.

Le Cédez-le-Passage Cycliste aux Feux offre la possibilité de franchir une intersection en sécurité en exploitant le « temps de feu vert résiduel » des voies sécantes.

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Pour permettre à nos enfants de se rendre en sécurité à pied ou à vélo à l'école, et de faire disparaître l'insécurité routière et la pollution dont les enfants sont les premières victimes dans ces zones.

[Voir nos commentaires précédents](#)

Action n°17 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Ne pas créer de nouvelle "aspiration de voitures" dans le centre-bourg.

Cette évolution doit se faire à l'échelle du village, mais aussi dans un schéma plus global qui favorise l'inter-modalité à l'échelle de l'agglomération et des trajets entre les communes et les principaux pôles d'attractivité.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Equiper en arceaux à vélo les espaces publics qui en sont dépourvus, et approcher les enseignes privées des zones commerciales pour les conseiller sur les équipements les mieux adaptés pour accueillir leur clientèle. Remplacer les derniers "pince-roue" par des arceaux (permettant de fixer le cadre du vélo).

Des efforts seront faits pour proposer des stationnements vélos abrités aux emplacements stratégiques (école, pôles d'interconnexion), et remplacer les pinces-roues actuellement installés sur le centre social et à proximité de l'église. Nous solliciterons le programme Alvéole afin d'optimiser le financement de ces aménagements.

Action n°19 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Grâce au programme Alvéole proposé par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), le stationnement peut être pris en charge financièrement à 60% et accompagné d'une campagne de sensibilisation financée à 100%.

[voir commentaire ci-dessus.](#)

Action n°20 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Amendement voté dans la récente Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Action n°21 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'investissement de départ pour l'achat d'un vélo de qualité ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) est un frein au report modal pour une partie de la population.

Oui sur le principe. En pratique, les modalités de mise en place d'une telle aide devront être approfondies (prime à l'achat, système de location avantageux, travail avec l'agglomération pour la mise en place d'un relais IDEcycle en agglomération)

Action n°22 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Pour une association créée localement, ou pour accueillir une antenne de la Maison du Vélo communautaire.

Action n°23 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Ou s'investir dans le projet de Maison du Vélo à l'échelle de l'agglomération (projet "FASILAVELO lancé à Billère), dont une antenne pourra être ouverte à Mazères-Lezons.

La mise en place d'un système vélo complet, nécessite, au-delà de la création de pistes cyclables, d'une réelle dynamique autour du vélo. Accueillir une vélo-école, un atelier de réparation, des intervenants à l'école ou au centre social, seraient un très bon moyen de faire vivre cette dynamique.

Promouvoir une culture vélo

Action n°24 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Tout à fait pour

Action n°25 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Cet investissement permettra la création d'une "vélo-école" locale, pour l'apprentissage du vélo et la remise en selle des adultes.

Très bonne idée. Un circuit d'apprentissage permettant de suivre un parcours, avec d'autres usagers et une mise en situation de circulation avec des panneaux pourrait être envisagées en intercommunalité ou sur l'agglomération.

Action n°26 : je m'engage

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

Par exemple dans l'avenue Charles de Gaulle, après l'avoir transformé en axe apaisé, pour constater et faire valoir la multiplication du nombre de piétons et de cyclistes qui réinvestiront les lieux.

Sous réserve de calcul d'opportunité et de coût. Pourrait être envisagé en achat groupé à l'échelle de l'agglomération.

Action n°27 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Avec plaisir car le vélo est bon pour la santé et l'environnement et les dimensions de notre village (moins de 2 km² dans sa partie plaine) se prête bien à cette pratique.

Action n°28 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Proposition intéressante, à étudier !

Action n°29 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°30 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Des ramassages scolaires accompagnés, à pied ou à vélo.

Nous y sommes très favorables

Action n°31 : je ne m'engage pas

Créer une "journée sans voiture". fixée mondialement le 22 septembre. Une journée pendant laquelle le trafic motorisé est limité aux grands axes ou à certains usages.

Le village de Mazères-Lezons constitue une porte d'entrée au sud de Pau et un axe de transit pour les communes de la vallée en direction de Nay. La mise en place d'une telle journée devrait se faire dans un esprit d'intercommunalité (incitation forte des mairies à essayer d'autres modes de transport et questionner nos habitudes de déplacements, expérimentation de journées avec gratuité des transports en commun)

Action n°32 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". accueillant des animations de sensibilisation aux bienfaits d'un mode de déplacement actif, des activités de trocs et de réparation de vélos, et une balade familiale pour faire découvrir les itinéraires cyclables aménagés dès le début de mandat par la nouvelle municipalité.

Ou s'investir dans une grande Fête du Vélo organisée au niveau de la Communauté d'Agglomération

Action n°33 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris pendant des événements sportifs ou festifs se déroulant sur la commune, car nombreux sont les participants s'y rendant à pied, à vélo, en poussette qui prennent des risques à cause du stationnement illicite.

Privilégier des actions de pédagogie, notamment par des campagnes de sensibilisation

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

et insister sur l'éducation aux bons comportements à vélo

Action n°35 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : des concours et des remises de prix sur le nombre de trajets réalisés par an.

Ou solliciter les employeurs de la commune pour participer au Challenge de la Mobilité organisé par l'ADEME au mois de septembre.

Encourager la mise en place de stationnement vélos sécurisé dans les entreprises, et inciter les employeurs à proposer des vestiaires et des douches aux salariés parcourant des distances conséquentes pour se rendre sur leur lieu de travail.

L'encouragement et l'incitation à des politiques pro-vélos nous paraît louable. Un engagement budgétaire communal resterait à définir et planifier.

Commentaires généraux

La mobilité qu'elle soit contrainte ou récréative doit pouvoir être sereine, douce et collective.

Nos priorités sont :

- L'apaisement et la sécurisation des déplacements doux, avec un meilleur partage de l'espace public entre les différents usages

o Étendre les zones piétonnes sécurisées avec espace de repos

o Développer les pistes cyclables et véloroutes sécurisées et différenciées des zones piétonnières et routières

o Instaurer un schéma directeur des circulations en cohérence avec les communes voisines

- La promotion d'une mobilité plus responsable par un système vélo continu et efficace et l'incitation au report modal

o Améliorer les accès à la voie verte et être moteur pour rendre accessible la passerelle de Mazères-Lezons / Bizanos

o Faciliter la mise en place d'un service de covoiturage les trajets quotidiens et réguliers

o Travailler avec l'agglomération pour mettre en place l'expérimentation de la gratuité des transports en commun ainsi qu'une plus grande diversité des offres (bus le dimanche, soirées)

Merci pour votre action,

Nous avons été sensibles aux réflexions et ambitions que vous portez pour notre commune.

Au plaisir de poursuivre les échanges et travailler en collaboration avec les associations et les riverain-es!